

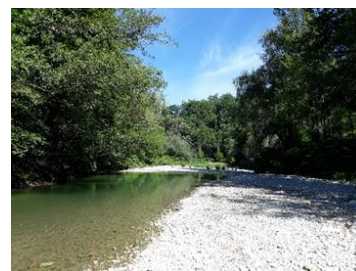
LA RESSOURCE EN EAU DANS LE BASSIN VERSANT DES USSES

Le manque d'eau :

Le bassin versant des Usses est identifié comme bassin versant en manque d'eau depuis 2010 dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et classé par arrêté préfectoral en zone de répartition des eaux en 2013.

Les sommets de faible altitude, les réserves souterraines réduites et les sols fissurés ne suffisent pas à contenir l'eau en quantité suffisante. Le territoire est dépendant des précipitations.

Plus de 75% des prélèvements sont à destination du réseau d'eau potable pour un usage à environ 70% domestique.



Le PGRE

Pour tenter de résorber le déséquilibre de la ressource en eau, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été établi en 2017 sous contrôle de l'Etat, en concertation avec les différents usagers (collectivités, agriculteurs, industriels). Ce document, regroupant une vingtaine d'actions et impliquant tous les usagers, a été signé par le préfet et le président du Syr'Usses en présence de plusieurs représentants et entités (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Chambre d'agriculture, Présidents des communautés de communes). Après une première mise en œuvre de 2017 à 2021, il a été prolongé pour 2022-2024 afin de finaliser les actions inscrites.

Ces actions doivent permettre de garder un équilibre quantitatif et d'organiser le partage des volumes prélevables pour ne pas dépasser un seuil fixé en période d'étiage (juin à octobre) sur tout le territoire des Usses divisé en sous-bassin versant. La maîtrise d'ouvrage des actions est répartie par type d'utilisateur (collectivités pour les travaux sur les réseaux, agriculteurs pour la mise en place de débits réservés sur les prélèvements en cours d'eau, ensemble des usagers pour du matériel hydro-économe et pour la communication/sensibilisation à destination de tous...).



Le Syr'Usses anime la mise en œuvre du PGRE et s'appuie sur un groupe Pilote PGRE composé d'élus, d'usagers économiques, d'associations et de représentants des citoyens.

Les volumes prélevés en période d'étiage sur le territoire tendent à augmenter depuis 2016.

Chaque année, un faible débit, voire des assèchements, sont observés dans les cours d'eau. Ils s'ajoutent à d'autres facteurs avec des impacts visibles par tous : propagation de développement algale, problème de qualité des cours d'eau, hausse de température de l'eau, mortalité piscicole... Ces phénomènes peuvent être associés au **changement climatique** de plus en plus présent ainsi qu'à une **démographie croissante** – avec plus de consommation mais aussi plus de rejets d'assainissement difficiles à absorber à cause du manque d'eau.